

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 16 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le lundi, 16 juin 2025 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants qui deviendront respectivement les points 10, 11, 12 et 13 ;

- Octroi de contrat : travaux de construction – projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte d'égouts, de voirie et de traitement des eaux usées (secteur Gascons)
- Octroi de contrat : surveillance des travaux - projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte d'égouts, de voirie et de traitement des eaux usées (secteur Gascons)
- Octroi de contrat : contrôle qualitatif des matériaux - projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte d'égouts, de voirie et de traitement des eaux usées (secteur Gascons)
- Soumission – remplacement de la trampoline – Parc Marguerite-Rose

**1. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-06 DE LA
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

REPORTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

**2. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-06 DE LA
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

REPORTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

**3. SOUMISSION – GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ : CHEMIN MERCIER, ROUTE
DE LA CARRIÈRE ET NIVELEUSE ROUTE MARCIL**

REPORTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

**2025-06-158 4. SOUMISSION – RAPIÉÇAGE : ROUTE MORIN NORD ET ROUTE DE LA
GARE**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Entreprises Sylvain Leblanc pour des travaux de rapiéçage sur les routes Morin Nord et de la gare au montant de 8 515\$, avant taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-06-159	5. AUTORISATION – ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE LEGRAND Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité autorise l'élargissement de la route Legrand sur le lot #6 169 568 et autorise l'entreprise 9192 8994 Québec Inc. à effectuer les travaux sur 500 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers
2025-06-160	6. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À PROCÉDER À L'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin et madame Sylvie Blais ne participent pas à la discussion ni à la prise de décision. Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'embauche des étudiants selon la convention collective en vigueur. Adopté à la majorité des conseillers
2025-06-161	7. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS AU DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME – ACTIVITÉS ESTIVALES Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal autorise un déboursé de 4 000\$ pour fond de caisse au directeur des loisirs, culture et tourisme pour les activités estivales de la municipalité et qui sera remboursé à la fin des activités. Adopté à l'unanimité des conseillers
2025-06-162	8. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Tetra Tech QI Inc. pour l'offre de services professionnels en ingénierie pour la réfection des rues Clemville, Fitzgerald, Dea et le stationnement du CPE au montant de 32 175\$, avant taxes. Adopté à l'unanimité des conseillers
2025-06-163	9. AUTORISATION – ACHAT DE POTS DE FLEURS : ROUTE DE L'ÉGLISE Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Jo-Annie Castilloux ne participent pas à la discussion ni à la prise de décision. Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'achat de pots de fleurs pour la route de l'Église. Adopté à la majorité des conseillers.
2025-06-164	10. OCTROI DE CONTRAT : TRAVAUX DE CONSTRUCTION – PROJET D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (SECTEUR GASCONS) CONSIDÉRANT l'approbation du règlement d'emprunt 2025-01; CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis N°2025-01 et ce, pour des travaux d'alimentation et de distribution d'eau potable, de collecte d'égouts, de voirie et de traitement des eaux usées (Secteur Gascons); CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 18 mars 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public N°2025-01; CONSIDÉRANT QUE 7 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis soit:

Nom de l'entreprise	Montant (Incluant les taxes)
Pomerleau Inc	53 342 787.44\$
Groupe Lapalme Inc.	50 730 055.64\$
Excavations Tourigny Inc.	63 875 416.18\$
Construction J.& R. Savard Ltée	57 436 222.05\$
Béluga Construction Inc.	50 584 401.01\$
Allen Entrepreneur Général Inc.	50 907 480.75\$
Action Progex Inc.	50 484 372.75\$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse de la plus basse soumission, déposée par Action Progex Inc. au montant de 50 484 372.75\$, elle s'est avérée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de Marc Chrétien, ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Action Progex Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux d'alimentation et de distribution d'eau potable, de collecte d'égouts, de voirie et de traitement des eaux usées (secteur Gascons) conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 50 484 372.75\$, taxes incluses;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d'emprunt 2025-01.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-06-165

11. OCTROI DE CONTRAT : SURVEILLANCE DES TRAVAUX - PROJET D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (SECTEUR GASCONS)

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement d'emprunt 2025-01;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 2025-01-019, la municipalité de Port-Daniel-Gascons a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« **SEAO** »), portant le numéro d'avis N°2025-02 et ce, pour la surveillance des travaux d'alimentation de distribution de l'eau, de collecte et d'assainissement des eaux usées (Secteur Gascons);

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 19 mars 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public N°2025-02

CONSIDÉRANT QUE 2 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis soit:

Nom de l'entreprise
Tétra Tech QI Inc.
Stantec Experts-Conseils ltée

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse, une des deux propositions a été jugée non conforme en termes d'une exigence du devis non respectée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'accorder le contrat au soumissionnaire s'étant classifié qualitativement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Tétra Tech QI Inc. au montant de 2 440 775.53 \$, taxes incluses, conformément aux documents d’appels d’offres publiés et à la soumission déposée;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d’emprunt 2025-01.

Adopté à l’unanimité des conseillers

2025-06-166

12.

OCTROI DE CONTRAT : CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – PROJET D’ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D’EAU POTABLE, COLLECTE D’ÉGOUTS, DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (SECTEUR GASCONS)

CONSIDÉRANT l’approbation du règlement d’emprunt 2025-01;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’adoption de la résolution numéro 2025-02-042, la municipalité de Port-Daniel-Gascons a procédé à un appel d’offres public via le Système électronique d’appel d’offres (« **SEAO** »), portant le numéro d’avis N°2025-03 et ce, pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet d’alimentation et distribution d’eau potable, collecte et traitement des eaux usées (Secteur Gascons);

CONSIDÉRANT la séance d’ouverture de soumissions qui a eu lieu le 20 mars 2025, dans le cadre de l’appel d’offres public N°2025-03

CONSIDÉRANT QUE 3 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis soit:

Nom de l’entreprise
Laboratoire expertises Rivière-du-Loup
Groupe ABS Inc.
Englobe Corp.

CONSIDÉRANT l’analyse effectuée et la recommandation du comité de sélection d’accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à la firme Englobe Corp. au montant de 754 236 \$, taxes incluses, conformément aux documents d’appels d’offres publiés et à la soumission déposée;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d’emprunt 2025-01.

Adopté à l’unanimité des conseillers

2025-06-167

13.

SOUSSION – REMPLACEMENT TRAMPOLINE – PARC MARGUERITE-ROSE

CONSIDÉRANT QUE la trampoline a atteint sa durée de vie;

CONSIDÉRANT QUE la trampoline est un jeu qui est très populaire au sein du parc Marguerite-Rose;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d’offrir ce type de jeu à sa population;

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé de madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Les Jeux 1 000 pattes Inc. pour le remplacement de la trampoline du parc Marguerite-Rose au montant de 42 670\$, plus taxes.

Adopté à l’unanimité des conseillers

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n’a assisté à la présente séance.

2025-06-168

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 05.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, directeur général